

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Michèle Bonnechère : La loi, la négociation collective et l'ordre public en droit du travail : quelques repères.

DOCUMENT

Distinction entre la sous-traitance et le prêt de main d'œuvre. Réponse Ministérielle (J.O. Quest. A.N. 20 mars 2000).

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

L'incidence de l'amélioration de la situation de l'entreprise entre les deux consultations successives du Comité d'Entreprise sur le projet de restructuration puis sur le plan social.

Tribunal de Grande Instance de Paris (Référé), 12 décembre 2000 - Note Christophe Baumgarten et Isabelle Taraud (p. 433)

Les conditions du refus par l'employeur d'autoriser l'absence du salarié pour un stage de formation syndicale.

Conseil de Prud'hommes de Dôle (section industrie), 27 mars 2000 - Note Michel Faivre-Picon (p. 435)

L'annulation de la mesure disciplinaire sanctionnant le refus d'un salarié de confondre temps de travail effectif et travail à la tâche.

Conseil de Prud'hommes de Fort-de-France (Référé), 17 mai 2001 - Note Pascal Moussy (p. 436)

L'absence de cause réelle et sérieuse d'un licenciement pour une inaptitude causée par un harcèlement moral.

Conseil de Prud'hommes de Longjumeau (service Activités diverses), 21 mai 2001 - Note Paul Bouaziz (p. 439)

Le rejet de demandes d'expulsion des grévistes lors d'une grève avec occupation.

Tribunal de Grande Instance de Pontoise (Référé) 12 janvier et 1^{er} février 2001 - Note Pierre Bouaziz (p. 442)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit Pénal du Travail (Extraits de décisions commentés par Marc Richevaux).

Arrêts récents de la Cour de Cassation résumés par Marie-France Bied-Charreton (pages 3 et 4 de la couverture).



Table des Matières

OCTOBRE 2001

Doctrine :

La loi, la négociation collective et l'ordre public en droit du travail : quelques repères par Michèle BONNECHERE, Professeur à l'université d'Evry, Val d'Essonne	411
---	-----

Document :

Réponse Ministérielle n° 29546 à propos des règles relatives à la sous-traitance (JO quest. A.N. du 20 mars 2000 p. 1834)	432
---	-----

Jurisprudence :

ASSURANCES SOCIALES – Assurance maladie – Prestations en nature – Remboursement des frais de transport – Prise en charge de l'assuré lors de l'hospitalisation dans un lieu de villégiature ne faisant pas obstacle au remboursement du transport à son domicile habituel lors de la sortie d'hospitalisation. Cour de Cassation (Ch. Soc.), 16 novembre 2000	433
--	-----

COMITÉS D'ENTREPRISE – Attributions économiques – Consultations successives du Comité sur le principe de la mesure de restructuration puis sur le plan social nécessité par sa mise en œuvre – Amélioration notable de la situation de l'entreprise entre les deux consultations – Incidence sur le contenu du plan social devant être appréciée par le juge du fond – Suspension dans cette attente de la procédure ordonnée en référé. Tribunal de Grande Instance de Paris (Référé), 12 décembre 2000	433
---	-----

CONGÉS – Formation économique, sociale et syndicale – Demande d'autorisation d'absence – Refus – Non-respect de la procédure de consultation – Absence de justification du refus – Levée de l'interdiction ordonnée. Conseil de Prud'hommes de Dole (section industrie), 27 mars 2000	435
Note Michel Faivre-Picon	435

CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Référé – Trouble manifestement illicite – Violation des dispositions de la Convention Collective – Refus de confusion entre le temps de travail effectif et le travail à la tâche – Suspension de la mesure disciplinaire. Conseil de Prud'hommes de Fort-de-France (Référé) 17 mai 2001	436
Note Pascal Moussy	437

CONTRAT DE TRAVAIL – Rupture – Licenciement pour maladie – Interdiction figurant à l'article L. 122-45 du Code du Travail ne s'opposant pas à un licenciement si en l'absence prolongée ou les absences répétées de l'intéressé perturbent le fonctionnement de l'entreprise – Perturbations devant entraîner la nécessité pour l'employeur de procéder à son remplacement définitif (deux espèces). Première espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 13 mars 2001	438
Deuxième espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 5 juin 2001	438

CONTRAT DE TRAVAIL – Licenciement pour inaptitude après harcèlement moral – Absence de cause réelle et sérieuse. Conseil de Prud'hommes de Longjumeau, (section activités diverses), 21 mai 2001	439
Note Paul Bouaziz	441

CONVENTIONS COLLECTIVES – Dénonciation – Portée – Salariés embauchés postérieurement à la dénonciation – Bénéfice des dispositions conventionnelles pendant la période où elle continue à produire effet par application de l'article L. 132-8, 3 ^e alinéa du Code du Travail – Mais impossibilité d'en conserver le bénéfice au-delà au titre des avantages individuels acquis visés au sixième alinéa de l'article L. 132-8. Cour de Cassation (Ch. Soc.), 15 mai 2001	441
--	-----

GRÈVE – Grève avec occupation. 1) Demande patronale en expulsion – Droit pour les grévistes d'être présents sur leur lieu de travail dès lors que le libre accès en est assuré tant aux personnes qu'aux biens – Rejet de la demande d'expulsion. 2) Nouvelle demande d'expulsion au prétexte que les occupants empêchent les non grévistes de travailler par l'émission de bruits divers – Troubles de caractère occasionnel et ponctuel – Employeur débouté. 1) Tribunal de Grande Instance de Pontoise (Référé), 12 janvier 2001	442
2) Tribunal de Grande Instance de Pontoise (Référé), 1 ^{er} février 2001	443
Note Pierre Bouaziz	443

TRAVAIL TEMPORAIRE – Non-respect du principe d'égalité de traitement à l'occasion du versement de la prime de treizième mois – Trouble manifestement illicite. Cour de Cassation (Ch. Soc.), 10 mai 2001	444
Note Pascal Moussy	444

Chroniques jurisprudentielles

REPOS DOMINICAL – Constatation des infractions - Remise du PV au contrevenant (non). Cour de Cassation (Ch. Crim.), 8 février 2000	446
---	-----

NULLITÉS DE PROCÉDURE - Qualité pour les invoquer - Emploi d'étrangers en situation irrégulière - Hébergement collectif irrégulier - Atteinte au monopole de l'OMI (Office des Migrations Internationales) - Recevabilité de l'action civile de cet organisme. Cour de Cassation (Ch. Crim.) 11 octobre 2000	446
---	-----

ABSENCE DE FORMATION A LA SÉCURITÉ – Rôle causal (non) – Manquement de l'employeur à son obligation de prudence et de sécurité – Blessures involontaires – Délit constitué (oui) - Limites du pourvoi en cassation de la partie civile. Cour de Cassation (Ch. Crim.) 14 novembre 2000	449
---	-----